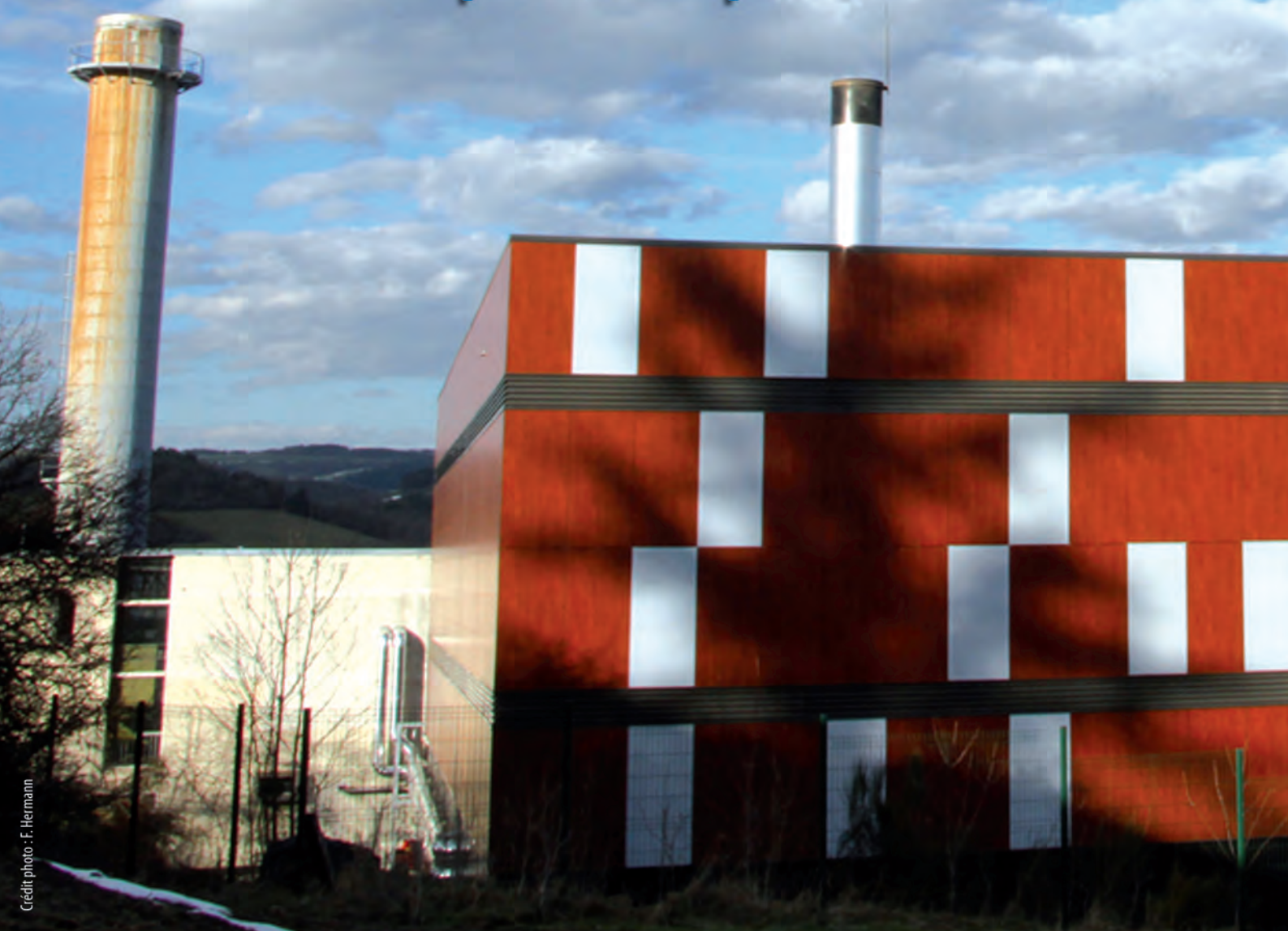




Le **BOIS** **INTERNATIONAL**

Le cahier du bois-énergie n°54

Montée en puissance du bois-énergie : enjeux pour les territoires, conséquences pour les acteurs



CAHIER N° 54

Montée en puissance du bois-énergie : enjeux pour les territoires, conséquences pour les acteurs

Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE p.19
- Colloque du CIBE : "Montée en puissance du bois-énergie : enjeux pour les territoires, conséquences pour les acteurs" p.20
- Développement du bois-énergie : de nouvelles approches pour répondre aux attentes des territoires et des acteurs économiques p.21
- Valorisation énergétique de nouvelles ressources pour les besoins de process d'une usine de pâte à papier (Gironde) ... p.28
- Implication de collectivités territoriales dans une structure d'approvisionnement en combustible bois (Picardie) p.30
- Développement du bois-énergie en Styrie (Autriche) p.31

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE).

Nous remercions Elodie PAYEN (CIBE), Robert DAVEZAC (Smurfit Kappa Comptoir du Pin), Dominique PLUMAIL (Ceden), Gérard LETURGIE (Picardie Energie Bois) et Wolfgang JILEK

(Commissaire à l'énergie du Land de Styrie) pour leur contribution.

Mise en page par la rédaction du Bois International.

Édito

Consensus à (re)trouver ?

Depuis une vingtaine d'années, le chauffage collectif au bois a souffert d'un gros handicap et bénéficié d'un véritable atout.

L'option n'était pas connue des décideurs publics mais aussi parfois des professionnels. Ses promoteurs ont été contraints de déployer des trésors d'énergie et de persuasion pour concrétiser les premières références. Cette situation est désormais derrière nous.

Par contre, les chaufferies bois à alimentation automatique, associées ou non à un réseau de chaleur, étaient plutôt créditées d'une opinion favorable et, une fois sur les rails, faisaient l'objet d'un large consensus. Ainsi, par exemple, n'était-il pas rare que les délibérations d'un conseil municipal sur le principe de la création d'une chaufferie et d'un réseau puis pour l'attribution du marché à un délégataire soient votées à l'unanimité, y compris dans des communes où sur d'autres sujets un vote unanime aurait été impossible.

Dans la conjoncture économique et sociale difficile que nous connaissons, la montée en puissance du chauffage collectif et industriel au bois voit ce consensus s'effriter pour plusieurs raisons.

Tout d'abord revient régulièrement dans l'actualité la question des conflits d'usage entre industriels de la trituration (et de la première transformation du bois à un moindre degré) et énergéticiens, lesquels ont des besoins en biomasse ligneuse en forte croissance. On l'a déjà dit et répété, les ressources forestières sont abondantes et en capacité de satisfaire tous les usagers actuels et potentiels, à la condition que chacun ne table pas sur les mêmes gisements (les plus faciles d'accès et les moins chers) et que la demande ne soit pas trop brutale, autrement dit que l'offre ait le temps de s'organiser.

Vient ensuite les approches différentes des territoires au sens large (porteurs historiques, avec l'Ademe, des premières chaufferies bois) et des acteurs économiques, surtout lorsqu'ils se positionnent sur des projets de forte puissance exigeant d'importants volumes de biocombustibles à des prix relativement bas. Les premiers privilégient une problématique d'aménagement du territoire et de développement local, donnent la priorité à la proximité et aux circuits courts, attendent en premier lieu des retombées économiques et sociales locales. Les seconds sont évidemment plus dans une logique de marché, cherchent un retour sur investissement et entendent dégager un taux de rentabilité en contrepartie des financements de projets auxquels ils

consentent. Ces deux approches se sont exprimées au récent colloque du CIBE à Paris mais ne se sont pas vraiment trouvées. Si elles ne se conjuguent pas (plus), on ira vers une (ou plusieurs) filière(s) qui ne marchera(ont) plus sur ses (leurs) deux jambes, "territoriale" et "économique", et qui en sortira(ont) très affaiblie(s).

Enfin, on constate qu'un désaccord (un quiproquo ?) oppose régulièrement énergéticiens et environnementalistes. Les professionnels de l'énergie affirment, à juste titre, qu'ils exercent correctement leur métier, respectent les normes en vigueur et confirment par ailleurs qu'ils sont prêts à aller plus loin, à condition de disposer des technologies de traitement des fumées et des cendres adéquates et à des coûts compatibles avec l'économie des projets. Les défenseurs de la qualité de l'air, dans l'administration et dans les associations, ont des exigences toujours plus fortes, sans doute légitimes et qu'il faut bien sûr prendre en compte, avec une double réserve toutefois :

- l'approche doit être plus globale en comparant les filières énergétiques entre elles, avec leurs avantages et leurs inconvénients respectifs ; autrement dit, on ne doit pas appliquer un principe de précaution à géométrie variable pénalisant les plus faibles ou les filières émergentes en ciblant les paramètres sur lesquels le bois-énergie n'est pas dans la position la plus favorable (les oxydes d'azote – NOx – par exemple), alors qu'on oublierait ses points forts, comme la neutralité à l'égard de l'effet de serre notamment ;
- les amalgames entre toutes les formes de combustion / destruction de carbone organique doivent cesser (dans la presse particulièrement) et il faut arrêter de confondre brûlage sauvage, cheminées à foyer ouvert, chauffage domestique ancien et appareils récents et bien sûr installations automatiques, lesquelles, on peut l'affirmer, sont bien conçues, bien exploitées, correctement réglées et bien contrôlées.

Les professionnels doivent aborder ces questions d'abord entre eux et trouver une position d'équilibre entre les points de vue et les intérêts de l'amont et de l'aval de la filière. L'interprofession, rassemblée dans le CIBE, doit ensuite vite dialoguer avec les représentants des territoires, l'administration et les associations environnementalistes et de consommateurs. Le CIBE est prêt à ce dialogue à la condition qu'il soit ouvert, que tout soit mis sur la table (les questions abordées de façon trop sectorielle rebondissent toujours sous une autre forme quelque temps après), sans mauvaise querelle ni procès d'intention.

Serge DEFAYE
Président du CIBE